




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-735**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197312-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ÉGLISE DE LA MADELEINE - INTÉRIEURS - CONSERVATION-RESTAURATION D'UN  
OBJET MOBILIER EN MÉTAL "CHASSE RELIQUAIRE DU BIENHEUREUX ANDRÉ ABELLON" -  
DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ÉGLISE DE LA MADELEINE - INTÉRIEURS - CONSERVATION-RESTAURATION  
D'UN OBJET MOBILIER EN MÉTAL "CHASSE RELIQUAIRE DU BIENHEUREUX ANDRÉ  
ABELLON" - DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération Église de la Madeleine – Intérieurs, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de poursuivre les restaurations et de lancer la conservation-restauration de la « châsse reliquaire du Bienheureux André ABELLON », objet mobilier classé monument historique par arrêté ministériel du 7 décembre 1989.

Le constat d'état de cet objet mobilier précieux a été réalisé en 2010.

Cette châsse reliquaire datant du XIXème siècle, de style néo-gothique, contient les reliques du Bienheureux André ABELLON, mort en 1450. Ce prêtre orateur-réformateur dominicain fut un ardent prédicateur dans toute la Provence. A Aix, il s'est magnifiquement dévoué en 1415 durant la peste qui ravage le pays.

Description de l'objet

De dimensions H. 88 cm x L. 96 cm x l. 56,5 cm, la châsse reliquaire du Bienheureux André ABELLON est composée d'éléments mobiles et fragiles. Une croix en alliage cuivreux doré repose sur le sommet du toit, celui-ci est composé d'un couvercle amovible pour accéder à l'intérieur du reliquaire, bloqué par des anneaux à clavettes. Le support en bois de ce couvercle est recouvert d'une tôle laminée en alliage cuivreux doré. La caisse principale de la

châsse, en tôle laminée et polie d'alliage cuivreux, est couronnée de pinacles et arcs trilobés gothiques, fleurons et médaillons, en alliage cuivreux doré, et décorée d'appliques décoratives en métal doré ou en émail sur les faces principales et d'appliques décoratives en métal doré sur les faces latérales.

Sa conservation-restauration sera confiée à un atelier d'orfèvrerie religieuse.

Le coût de cette conservation-restauration est de 5 148 € HT – 6 177,60 € TTC.

Nous pouvons solliciter le concours des partenaires publics suivants :

- le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

La Ville se réserve la possibilité de solliciter du mécénat pour ce projet.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à solliciter le concours des partenaires publics pour ces travaux de restauration,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2021-735 - ÉGLISE DE LA MADELEINE - INTÉRIEURS - CONSERVATION-  
RESTAURATION D'UN OBJET MOBILIER EN MÉTAL "CHASSE RELIQUAIRE DU  
BIENHEUREUX ANDRÉ ABELLON" - DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

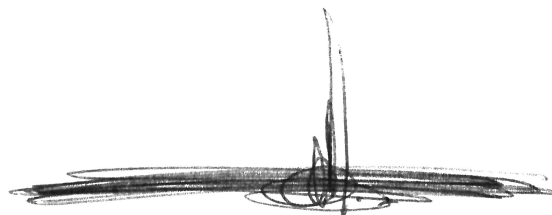
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

